



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 AOÛT 2025

Affaire n° 08 - 20250828

**Travaux d'aménagement du Parc du Volcan  
Lot n° 6 « Sentier zone Nord »  
Avenant n°1 du marché VI 2023-184**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 août 2025

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 22 août 2025

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 10
- absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-huit août à seize heures cinquante-quatre, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Marie-Lise Blas par Francemay Payet-Turpin, Dominique Gonthier par Sylvie Leichnig, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Jean Philippe Smith par Josian Soubaya Soundrom, Eric Ah-Hot par Véronique Fontaine, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Marcelin Thélis

### Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 08 - 20250828**

**Travaux d'aménagement du Parc du Volcan**

**Lot n°6 « Sentier zone Nord »**

**Avenant n°1 du marché VI 2023-184**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le rapport n° 08-20250828 présenté au Conseil municipal du 28 août 2025,

**Considérant** que le projet d'aménagement du **Parc du Volcan** représente une initiative majeure pour la commune, visant à créer un espace public de loisirs et de détente moderne, accessible et attrayant pour tous les habitants,

**Considérant** que le **lot n°6 « Sentier zone Nord »** concerne la réalisation des pistes principales, du cheminement PMR des sentiers zone Nord y compris réseaux et terrassements de la passerelle. Ce lot a été attribué à l'entreprise **SAS GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (G.T.O.I.)**,

**Considérant** que le présent avenant a pour objectif de **contractualiser des prix nouveaux** principalement suite à des adaptations environnementales (abattage d'arbres, mise en place de terre végétale ou encore réalisation d'un réseau d'eau potable et irrigation) ainsi que des adaptations techniques notamment la mise en œuvre d'un revêtement adapté pour les cheminements du site et l'accessibilité en enrobé drainant,

**Considérant** que la proposition d'avenant n° 1 au marché n° **VI 2023-184**, en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, a donc été préparé afin de permettre :

- de contractualiser le prix nouveau rendu nécessaire lors de l'exécution des travaux en lien avec la fin du lot n°1 portant les installations de chantier communes et la nécessité pour le lot n°6 de remettre en place une installation de chantier pour les autres lots restants ;

- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec l'adaptation des pistes prévues au marché et leur amélioration et adaptations environnementales rendant nécessaire la mise en place de prix nouveaux pour la terre végétale, l'abattage d'arbre, la réalisation de plantations et engazonnement ;

- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec la pérennisation souhaitée par la commune de l'ensemble des cheminements du site et l'accessibilité PMR de la majorité découlant sur le choix de la réalisation de pistes en enrobé bitumineux

drainant rouge en 6 cm d'épaisseur, et de trottoirs en béton bitumineux drainant rouge en 4 cm pour les zones non circulables, incluant la structure de chaussée en GNT 0/80 associée ;

- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec l'adaptation des mobiliers du projet aux normes et aux usages attendus, et notamment la pose de potelets anti-stationnement, la pose d'arceaux vélo, la pose de bancs basalte, la pose de corbeilles et de bandes podotactiles ;

- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec les contraintes environnementales et hydrauliques rencontrées par application de l'arrêté préfectoral n°2023-2480/SG/SCOPP/BCPE du 14 novembre 2023 portant autorisation environnementale du projet, et rendant nécessaires la mise en œuvre de procédures de lavage des voiries et des engins accédant et sortant du chantier avec du personnel mobilisé, la réalisation d'une aire de lavage des roues, la modification d'une section de caniveau, ainsi que la mise en œuvre de transplantations d'espèces à conserver (Fanjans) ;

- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec l'amélioration du projet souhaitée par la commune comprenant l'élagage de grands arbres (Eucalyptus) présents dans deux zones du chantier, la mise en œuvre de roches décoratives de grande dimension pour rappeler l'aspect basaltique des paysages du site, la reprise de la signalisation des parkings après travaux, et la réalisation de la plateforme d'accueil du public et de la future zone de restauration en GNT 0/31 ;

- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec l'amélioration des conditions d'entretien et de la sécurisation des accès souhaités par la commune comprenant la réalisation d'un réseau d'eau potable pour l'irrigation des plantations avec création de treize points d'eau d'arrosage, la pose d'une borne fontaine supplémentaire, et la pose de huit potelets escamotables aux entrées afin d'éviter l'intrusion de véhicules non autorisés ;

- de contractualiser le prix nouveau rendu nécessaire lors de l'exécution des travaux en lien avec la destruction lors du cyclone Garance des panneaux de chantier en place et la nécessité d'en reposer un ;

- de contractualiser l'augmentation de la masse des travaux en lien avec l'application de ces prix nouveaux et des quantités finales du chantier ;

- de contractualiser la prolongation de délai de trois mois et demi portant le délai contractuel de 5,5 mois à 9 mois,

**Considérant** que les détails de ces ajustements de prix, ainsi que les justificatifs correspondants, sont annexés à la présente note dans le document EXE 10 - AVENANT N°1.

**Considérant** que cet avenant a une incidence financière sur le montant actuel du marché. Le total de ces prestations entraîne une plus-value de 193 171,70 € HT soit 209 591,30 € TTC.

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable lors de la séance du jeudi 7 août 2025,

**Considérant** qu'il est donc possible de conclure cet avenant sur la base de l'article R.2194-8 du Code de la Commande publique précité au regard des données financières suivantes :

**Montant du marché initial : 1 407 789.11 € TTC**

**Montant de l'avenant n° 1 : 209 591,30 € TTC**

**Nouveau montant du marché : 1 617 380,41 € TTC soit 14.89 % du marché initial**

**Le Conseil municipal,  
Réuni le jeudi 28 août 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir débattu et délibéré,**

**Approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 votes contre)**

**Article 1** le présent avenant n°1 au marché n° VI 2023-184 passé avec **SAS GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (G.T.O.I.)**,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**